



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance régulière tenue le 10 août 2015, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 233-2015 amendant le règlement 231-2015 décrétant une dépense de 1 250 000,00 \$ pour l'exécution de travaux consistant à la réfection des infrastructures de rue sur le territoire de la municipalité et décrétant un emprunt de 1 130 900,00 \$

Le règlement numéro 233-2015 peut être consulté à l'Hôtel de ville aux heures régulières de bureau ainsi que sur le site internet www.stukely-sud.com.

Donné à Stukely-Sud, ce 11 août 2015.

Louisette Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie avoir publié l'avis public ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site internet de la municipalité, le 11 août 2015 entre 9 h et 16 h.

Donné à Stukely-Sud, ce 11 août 2015.

Louisette Tremblay
Directrice générale et Secrétaire-trésorière